



Site web: www.fo-dgfip-sd.fr/084/

Avignon, le 22 octobre 2012

Déclaration liminaire à la CAP locale n° 3 du 22 octobre 2012.

Monsieur le Président,

Pour FO-DGFIP, une fois n'est pas coutume, c'est une CAP pour laquelle nous aurions préféré ne pas être convoqués!

En effet, lorsque le syndicat a revendiqué et obtenu que la grille administrative comporte 8 échelons à l'instar de la grille technique, il allait sans dire que ce 8ème échelon devait être un échelon banalisé sans contingent d'accès.

En conséquence, FO-DGFIP condamne avec force les modalités d'accès à cet échelon dit « spécial », mises en place par l'Administration. Il s'agit en somme d'un dispositif semblable à celui existant pour l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat. Ce n'est ni plus ni moins que la mise en place d'un grade à accès fonctionnel pour la catégorie C « administratif ».

Pour FO-DGFIP, ce n'est pas admissible, un échelon n'est pas un grade! L'accès au 8ème échelon doit se faire de façon linéaire.

La CAP d'aujourd'hui se tient uniquement parce que l'Administration, pour des motifs purement budgétaires, a décidé d'en limiter l'accès.

C'est une approche scandaleuse de ce dossier. Qui pourrait accepter que les agents les moins bien rémunérés de notre Administration soient les seuls pour lesquels l'accès à un échelon de la grille est limité ?

L'Administration doit décider de mettre fin à cette situation et promouvoir tous les agents qui remplissent les conditions statutaires.

Camper sur ses positions n'a pour effet que de pénaliser les agents C dans leur déroulement de carrière.

Le taux de promotion n'est pas non plus acceptable, et ne répond pas à la légitime nécessité de valoriser les fins de carrière C.

FO-DGFIP revendique, qu'à tout le moins, aucun agent ne parte à la retraite sans avoir pu bénéficier du 8ème échelon.

Une nouvelle fois l'Administration est dans la logique du perdant-perdant .

FO-DGFIP refuse tout contingentement et exige que le 8ème échelon devienne un échelon banalisé.

Dans l'attente d'une réponse favorable de l'Administration à ces revendications, FO-DGFIP ne siègera pas à cette CAP.